



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DOWSIL 18 ADDITIVE

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	DOWSIL 18 ADDITIVE
Numéro du produit	48630
Synonymes; marques commerciales	DOW CORNING 18 ADDITIVE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	ADDITIVE
--------------------------	----------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com
-------------	--

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	48630

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

## DOWSIL 18 ADDITIVE

<b>Mentions de danger</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Contient</b>	ALCOHOLS C11-15 SECONDARY ETHOXYLATED

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>ALCOHOLS C11-15 SECONDARY ETHOXYLATED</b>	<b>&gt;=15.0 - &lt;=17.0%</b>
Numéro CAS: 68131-40-8	

#### **Classification**

Acute Tox. 4 - H302  
Acute Tox. 4 - H332  
Skin Irrit. 2 - H315  
Eye Dam. 1 - H318

<b>ETHYLBENZÈNE</b>	<b>&gt;=0.12 - &lt;=0.13%</b>
Numéro CAS: 100-41-4	Numéro CE: 202-849-4
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489370-35-XXXX	

#### **Classification**

Flam. Liq. 2 - H225  
Acute Tox. 4 - H332  
STOT RE 2 - H373  
Asp. Tox. 1 - H304  
Aquatic Chronic 3 - H412

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Information générale** Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## DOWSIL 18 ADDITIVE

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures soigneusement avant leur réutilisation.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée. Assèchement et/ou gerçures. Démangeaisons.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Formaldehyde Oxydes des substances suivantes: Carbone. Silicium.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Evacuer la zone.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.
----------------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

## DOWSIL 18 ADDITIVE

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Eviter tout déversement. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants puissants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### ETHYLBENZÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 100 ppm 442 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 125 ppm 551 mg/m<sup>3</sup>

D

D = Absorption de peau.

**Commentaires sur les composants** Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

**ETHYLBENZÈNE (CAS: 100-41-4)**

## DOWSIL 18 ADDITIVE

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 293 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg p.c. /jour
<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.1 mg/l - Eau de mer; 0.01 mg/l - rejet intermittent; 0.1 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 9.6 mg/l - Sédiments (eau douce); 13.7 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 1.37 mg/kg - Sol; 2.68 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

#### Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 2 heures. Caoutchouc butyle. Caoutchouc chloroprène. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Alcool polyvinylique (PVA). Epaisseur: > 0.35 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins.

#### Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Gas filter, type A Filtre à vapeurs organiques. EN 136/140/141/145/143/149

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide visqueux.
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Pas d'information disponible.

## DOWSIL 18 ADDITIVE

<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	> 100°C @ 760 mm Hg
<b>Point d'éclair</b>	168°C Coupelle fermée.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	0.93
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	500000 cSt @ 25°C
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Autres informations</b>	Aucune information requise.
<b>Indice de réfraction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température critique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Composé organique volatil</b>	Pas d'information disponible.



## DOWSIL 18 ADDITIVE

**Cancérogénicité** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Provoque une irritation cutanée. Assèchement et/ou gerçures. Démangeaisons.

**Contact oculaire** Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### ALCOHOLS C11-15 SECONDARY ETHOXYLATED

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> > 412 mg/kg, Orale,

**ETA orale (mg/kg)** 500,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

##### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** DL<sub>50</sub> > 1.06 mg/l, Inhalatoire, Rat

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)** 1,5

#### ETHYLBENZÈNE

##### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 3.500,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> 3500 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)** 3.500,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5.001,0

## DOWSIL 18 ADDITIVE

<b>Espèces</b>	Lapin
<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	DL <sub>50</sub> > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin
<b>ETA cutanée (mg/kg)</b>	5.001,0
<b><u>Toxicité aiguë - inhalation</u></b>	
<b>Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)</b>	17,2
<b>Espèces</b>	Rat
<b>Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)</b>	CL <sub>50</sub> (4h) 17.2 mg/l, Inhalatoire, Vapeur, Rat Nocif par inhalation.
<b>ETA inhalation (vapeurs mg/l)</b>	17,2
<b><u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u></b>	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u></b>	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non irritant. Lapin
<b><u>Sensibilisation respiratoire</u></b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>Sensibilisation cutanée</u></b>	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Test épicutané - Homme: Non sensibilisant.
<b><u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u></b>	
<b>Essais de génotoxicité - in vitro</b>	Aberration chromosomique: Négatif. Mutation génique: Négatif.
<b>Essais de génotoxicité - in vivo</b>	Mutation génique: Négatif.
<b><u>Cancérogénicité</u></b>	
<b>Cancérogénicité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Cancérogénicité CIRC</b>	CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.
<b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>	
<b>Toxicité pour la reproduction - fertilité</b>	Etude sur deux générations - Négatif. , Vapeur, Inhalatoire, Rat
<b>Toxicité pour la reproduction - développement</b>	Toxicité pour le développement: - Négatif.: , Inhalatoire, Rat
<b><u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u></b>	
<b>Exposition unique STOT un</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u></b>	

## DOWSIL 18 ADDITIVE

**Exposition répétée STOT rép.** LOAEL 75 ppm, Inhalatoire, Vapeur, Rat Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes d'audition) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Inhalation** Nocif par inhalation.

**Ingestion** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Contact cutané** Le liquide peut irriter la peau.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

### Informations écologiques sur les composants

#### ETHYLBENZÈNE

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

### Informations écologiques sur les composants

#### ETHYLBENZÈNE

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heure: 4.2 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) OECD 203

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 hours: 1.8 - 2.4 mg/l, Daphnia magna OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 hours: 5.4 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, 30 minutes: >152 mg/l, Boues activées

**Toxicité aiguë - terrestre** CL<sub>50</sub>, 2 jour: 0.047 mg/cm<sup>2</sup>, Eisenia Fetida (ver de terre)

#### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 7 jour: 0.96 mg/l, (Ceriodaphnia dubia)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### Informations écologiques sur les composants

#### ETHYLBENZÈNE

## DOWSIL 18 ADDITIVE

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 70 - 80%: 28 jour  
- Dégradation 100%: 6 jour  
OECD 301E

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### ETHYLBENZÈNE

**Potentiel de bioaccumulation** FBC: < 100, Poissons Données de références croisées.

**Coefficient de partage** : 3.5

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Aucune information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### ETHYLBENZÈNE

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### Informations écologiques sur les composants

#### ETHYLBENZÈNE

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

## DOWSIL 18 ADDITIVE

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### Inventaires

##### **UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Canada (DSL/NDSL)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.  
DSL

##### **États-Unis (TSCA)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Australie (AICS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Corée (KECI)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

## DOWSIL 18 ADDITIVE

### Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

#### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

#### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

## DOWSIL 18 ADDITIVE

**Commentaires sur la révision** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Date de révision** 07-01-19

**Numéro de version** 3.000

**Remplace la date** 14-09-17

**Numéro de FDS** 48630

**Statut de la FDS** Approuvé.

**Mentions de danger dans leur intégralité** H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes de l'audition) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Signature** Lisa Bland